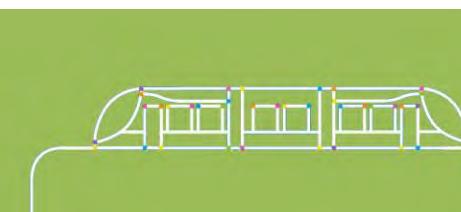
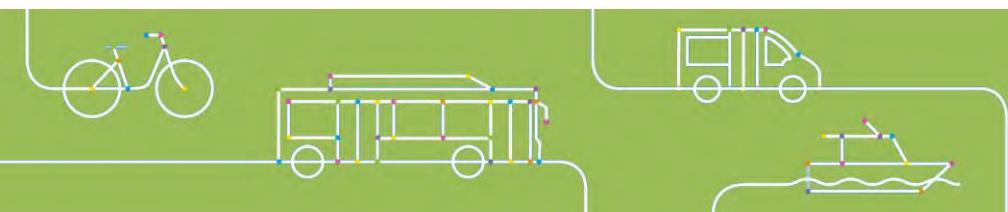




AMELIORATION DE LA VITESSE COMMERCIALE DE LA LIANES 11 PAR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE VOIRIE

MERIGNAC AVENUE MARCEL DASSAULT
du giratoire Marchegay au giratoire Dassault

Réunion publique de concertation – 02 juillet 2019
Commune de Mérignac





AMELIORATION DE LA VITESSE COMMERCIALE DE LA LIANES 11 PAR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE VOIRIE

MERIGNAC AVENUE MARCEL DASSAULT
du giratoire Marchegay au giratoire Dassault

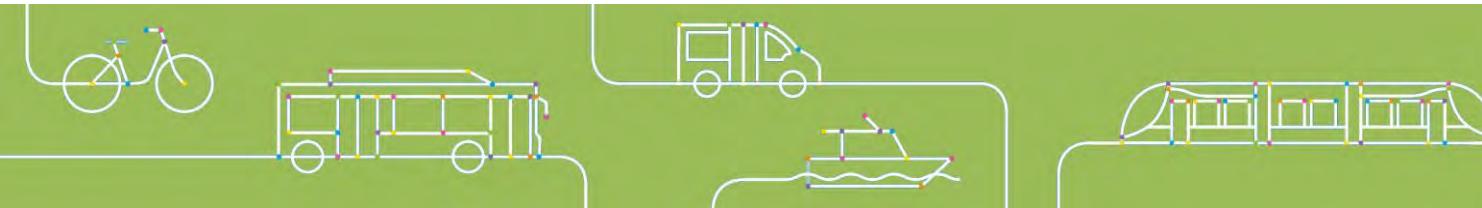
Réunion publique de concertation – 04 juillet 2019

Commune de Martignas-sur-Jalle



Plan de la présentation

1. Le dispositif de concertation
2. Les enjeux du projet
3. Les objectifs du projet
4. Les partis d'aménagement
5. Comparaison des partis d'aménagement



1. Le dispositif de concertation



Décision d'ouvrir une concertation publique par délibération 2019-21 du 26 avril 2019

Elle répond à un **cadre réglementaire** (art. L103-2 du Code de l'urbanisme).

Sur la base d'études de faisabilité mises à disposition du public et complétées au fur et à mesure de son déroulement.

Recueillir les avis, les expressions du public sur les partis d'aménagement proposés **pour alimenter et enrichir le processus de concertation et d'élaboration du projet.**

AVIS D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION

Communes de Mérignac et Martignas-sur-Jalle
Transports en commun – Amélioration de la vitesse commerciale de la LIANES 11 par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie – Mérignac avenue Marcel Dassault

Le public est informé que par délibération n°2019-201 en date du 26 avril 2019, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé d'ouvrir une concertation sur le projet de Transports en commun - Amélioration de la vitesse commerciale de la LIANES 11 par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie – Mérignac avenue Marcel Dassault

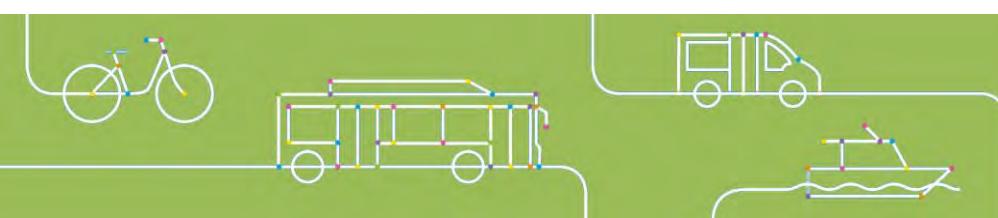
Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront respectivement déposés :

- à la Mairie de Mérignac : 60, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 33 705 Mérignac cedex (Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00) ;
- à la Mairie de Martignas-sur-Jalle : 3, avenue de la République – BP12 – 33 127 Martignas-sur-Jalle (Horaires d'ouverture au public : lundi au mercredi : 9h00-12h30, 13h30-17h00 ; jeudi : 9h00-12h30, 13h30-18h00 ; vendredi 9h00-12h30, 13h30-16h00) ;
- au Pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole : 10-12, rue des Satellites, 33 185 Le Haillan (Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h15 à 17h00) ;
- à la Direction Tramway/SDOOM/Grandes infrastructures de Bordeaux Métropole : Immeuble Laure Gatet 1^{er} étage : 39-41, cours du Maréchal Juin – 33 045 Bordeaux Cedex (Horaires d'ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30-17h00) ;
- et sur le site internet de Bordeaux Métropole : <https://participation.bordeaux-metropole.fr>

Ce dossier sera tenu à la disposition du public qui pourra formuler ses observations ou suggestions éventuelles sur les registres prévus à cet effet, à compter du 28 juin 2019, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et ce, pendant toute la durée de la concertation.

La fin de la concertation sera annoncée par voie de presse.

Le Président de Bordeaux Métropole.



✓ **28 juin 2019** Ouverture de la concertation publique

✓ **Semaine 27 / 2019** réunions publiques

Présentation des études de faisabilité : aménagements proposés, principes d'insertion, appréciation comparée des impacts ...



Réunions publiques :

✓ **02 juillet 2019**Commune de Mérignac

✓ **04 juillet 2019**Commune de Martignas-sur-Jalle

Communes de Mérignac et Martignas-sur-Jalle

Transports en commun – Amélioration de la vitesse commerciale de la LIANES 11 par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie – Mérignac avenue Marcel Dassault

Le public est informé que par délibération n°2019-201 en date du 26 avril 2019, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé d'ouvrir une concertation sur le projet de Transports en commun - Amélioration de la vitesse commerciale de la LIANES 11 par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie – Mérignac avenue Marcel Dassault.

Dans ce cadre, une série de réunions publiques est organisée :

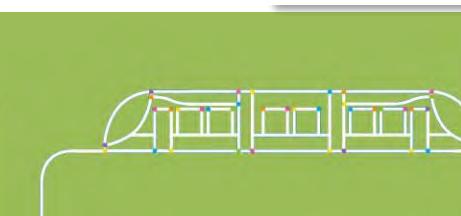
Le mardi 2 juillet 2019 à 19 heures : Maison des Associations : 55, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 33700 Mérignac - Salle ABC

Le jeudi 4 juillet 2019 à 19 heures : Mairie de Martignas-sur-Jalle : 3, avenue de la République – 33127 Martignas-sur-Jalle - salle du Conseil

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront respectivement déposés et mis à disposition du public à compter du vendredi 28 juin 2019 dans les lieux ci-dessous :

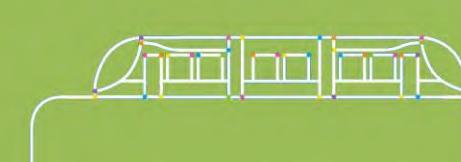
- à la Mairie de Mérignac : 60, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 33 705 Mérignac cedex (Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00) ;
- à la Mairie de Martignas-sur-Jalle : 3, avenue de la République – BP12 – 33 127 Martignas-sur-Jalle (Horaires d'ouverture au public : lundi au mercredi : 9h00-12h30, 13h30-17h00 ; jeudi : 9h00-12h30, 13h30-18h00 ; vendredi 9h00-12h30, 13h30-16h00) ;
- au Pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole : 10-12, rue des Satellites, 33 185 Le Haillan (Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h15 à 17h00) ;
- à la Direction Tramway/SODOM/Grandes infrastructures de Bordeaux Métropole : Immeuble Laura Gatet, 1^{re} étage : 39-41, cours du Maréchal Juin – 33 045 Bordeaux Cedex (Horaires d'ouverture au public du lundi au vendredi 8h30-17h00) ;
- et sur le site internet de Bordeaux Métropole : <https://participation.bordeaux-metropole.fr>

Le Président de Bordeaux Métropole.



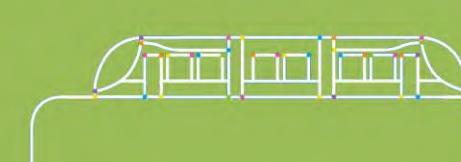
Contenu du dossier :

- un plan de situation ;
- un plan du périmètre d'intervention ;
- une notice explicative rappelant synthétiquement les enjeux liés au projet, les objectifs poursuivis, les caractéristiques principales, un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement ;
- un registre de concertation.



Lieux de mise à disposition :

- en mairie de Mérignac et Martignas-sur-Jalle
- à la direction Tramway / SDODM / Grandes Infrastructures de la Direction Générale Mobilités et au Pôle Territorial Ouest de Bordeaux Métropole.



1. Le dispositif de concertation

... également disponible sous format numérique

La concertation est également ouverte sur le **site internet de la participation** de Bordeaux Métropole :

<https://participation.bordeaux-metropole.fr>



Inscrivez vos contributions sur le registre en mairie ou sur le site de la participation de Bordeaux Métropole (registre électronique)

Vous êtes ici : Accueil > Participations par thématiques > Déplacements > Amélioration de la vitesse commerciale de la LIANES 11 à Mérignac.

AMÉLIORATION DE LA VITESSE COMMERCIALE DE LA LIANES 11 À MÉRIGNAC

> PARTAGER SUIVRE CETTE PARTICIPATION

PARTICIPATION EN COURS

Publiée le 20 / 05 / 2019

Bordeaux Métropole souhaite améliorer la vitesse commerciale de la LIANES 11 en réalisant des travaux d'aménagement de l'avenue Marcel Dassault à Mérignac.

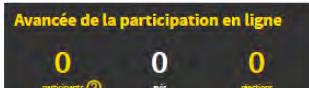
Ce projet d'amélioration de la desserte en transport en commun des communes de Mérignac et Martignas-sur-Jalle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie métropolitaine des mobilités.

Une concertation est ouverte à partir du 28 juin 2019.

Exprimez votre avis sur le projet.

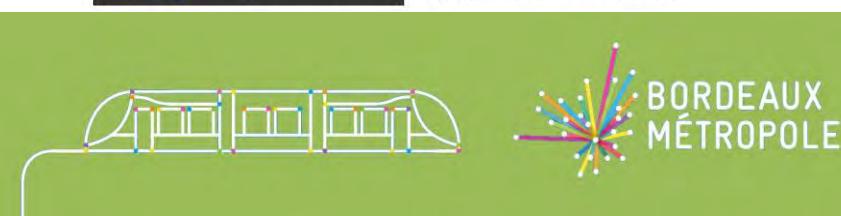


Etat de la participation : En cours
Type : Réglementée / Concertation simplifiée
Thématique : Déplacements
Porteur de la participation : Bordeaux Métropole
Gestionnaire de la participation : Millet Mora
Communes et quartiers : Martignas, Mérignac
Localisation de la participation : [Voir le plan](#)

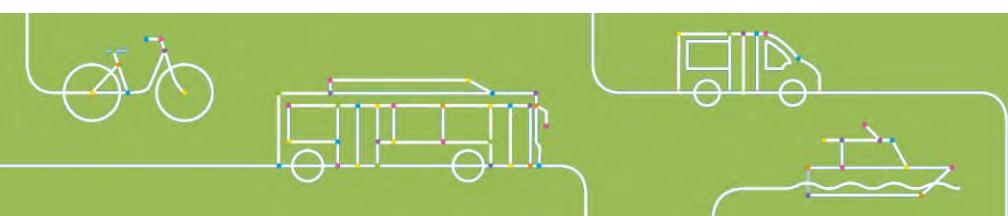


Calendrier simplifié de la participation

04 / 07 / 2019 : Réunion publique #2
02 / 07 / 2019 : Réunion publique #1
28 / 06 / 2019 : Ouverture de la concertation
26 / 04 / 2019 : Délibération d'ouverture de la concertation.



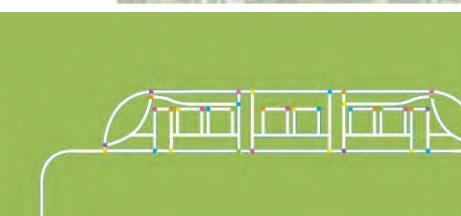
2. Les enjeux du projet



La LIANES 11 se trouve en interaction avec l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc.

La LIANES 11 dessert sur son linéaire des pôles générateurs de déplacements significatifs dont l'aéroport et les entreprises aéronautiques :

- *De grands projets de développement d'entreprises ;*
 - *De nouveaux quartiers pour accueillir les entreprises de la filière aéronautique-spatiale-défense, de l'industrie, de l'artisanat ;*
 - *De nouvelles formations spécialisées;*
 - *De nouveaux quartiers tertiaires.*



2. Les enjeux du projet

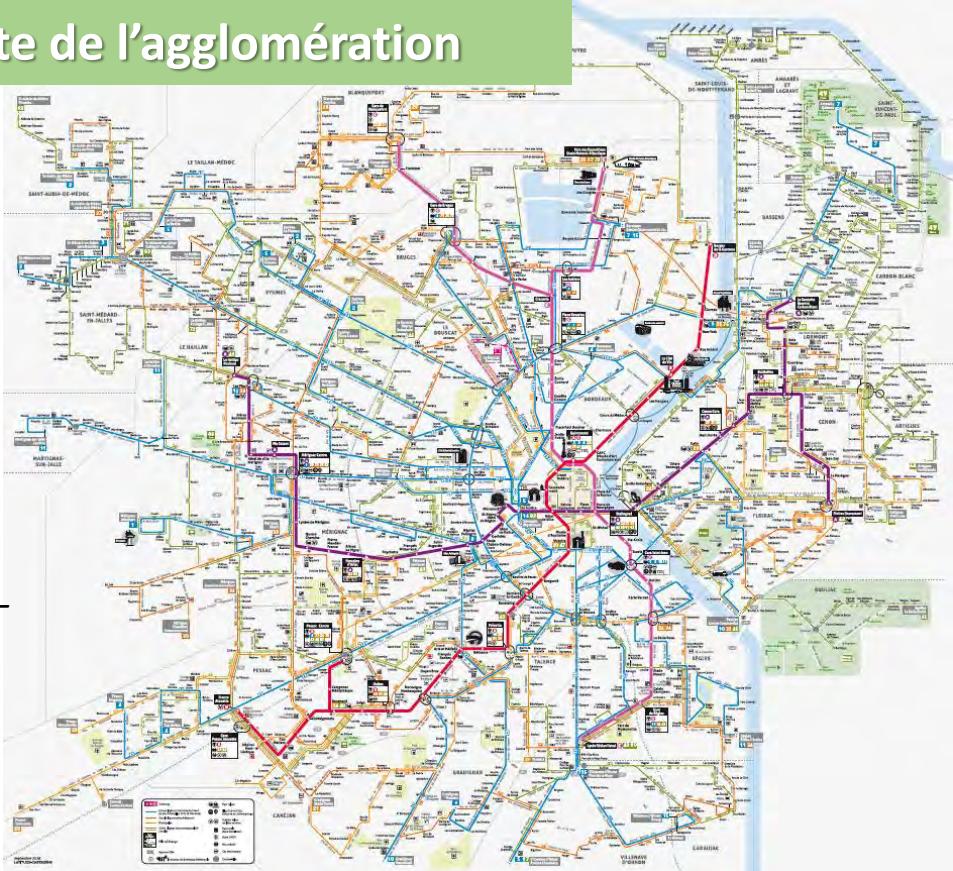
La desserte de l'agglomération

Martignas-sur-Jalle – Bordeaux – Villenave d'Ornon

La LIANES 11 relie Martignas-sur-Jalle « Les pins » à Bègles « Rives d'Arcins ».

*Sur le tronçon concerné (entre le giratoire de Marchegay et le giratoire Dassault), dans le sens Martignas-sur-Jalle vers Bordeaux **le temps de parcours moyen** en période de pointe du matin (8h30-9h00) est proche de 20 minutes et le temps de parcours moyen en période de pointe du soir est inférieur à 5 minutes.*

LIANES : Ligne A Niveau Elevé de Service



2. Les enjeux du projet

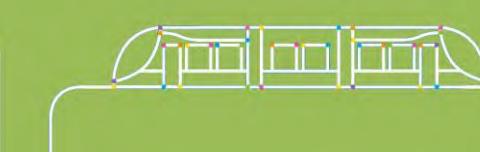
La desserte de l'agglomération

Martignas-sur-Jalle – Bordeaux – Villenave d'Ornon



L'avenue Marcel Dassault est le principal axe de desserte de la commune de Martignas-sur-Jalle vers le bassin d'emploi important et le cœur de l'agglomération.

La congestion de cet axe est accentuée par des flux de véhicules venant du secteur de Saint-Médard-en-Jalles et ceux venant du Nord Bassin, ce qui pénalise fortement l'attractivité de la commune de Martignas-sur-Jalle ainsi que la qualité de vie de ses habitants.



2. Les enjeux du projet

La desserte de l'agglomération

Martignas-sur-Jalle – Bordeaux – Villenave d'Ornon

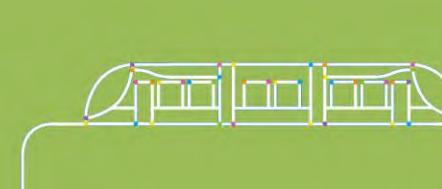
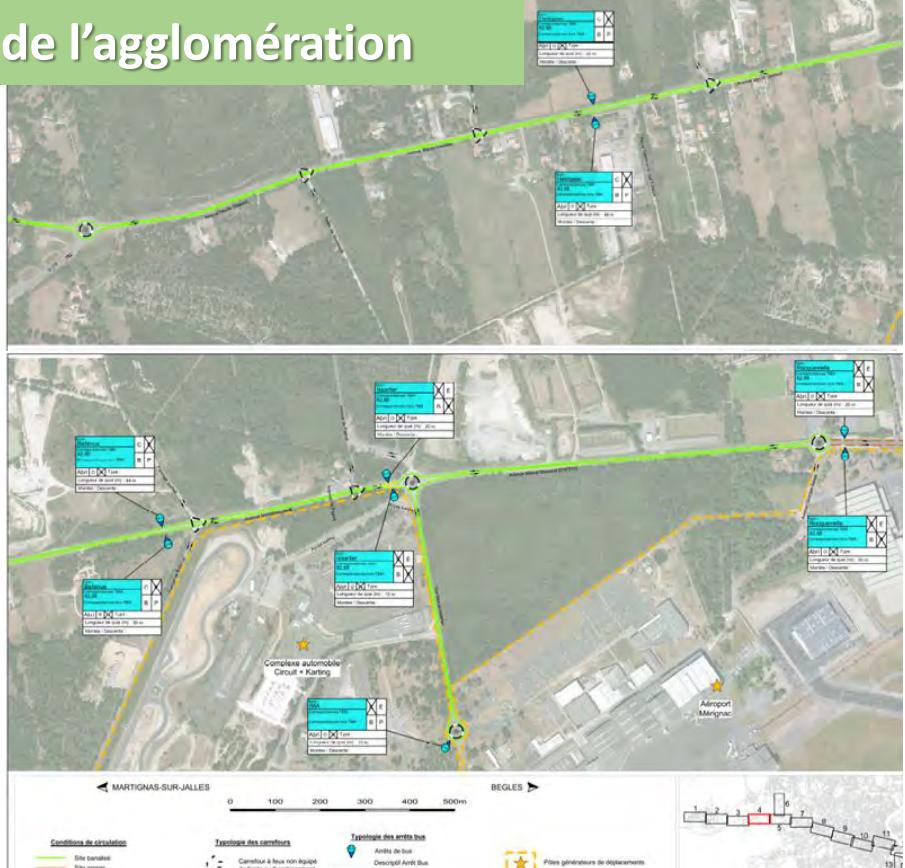
La LIANES 11 présente actuellement de fortes variations de son temps de parcours au cours de la journée.

*Les variations sont essentiellement dues aux aléas du trafic routier, aléas renforcés par la **quasi absence de site propre** sur la ligne.*

La majorité du tracé s'effectue en voie banalisée avec la circulation automobile.

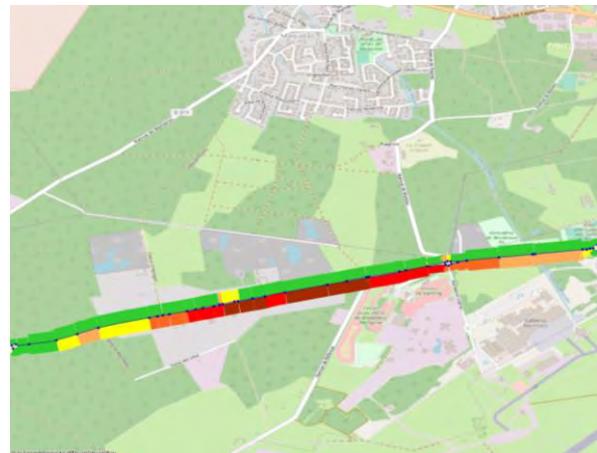
Site banalisé : il y a partage de l'espace de circulation entre le transport en commun et les autres modes de transport.

Site propre : le transport en commun est entièrement isolé de la circulation générale.



Circulation dense

L'avenue Marcel Dassault à Mérignac supporte une circulation très dense de plus de 20 000 véhicules/jour (données 2019).



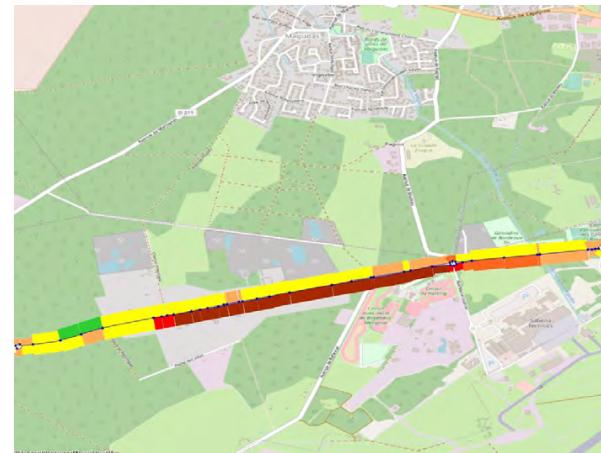
Situation moyenne

Pointe du matin :

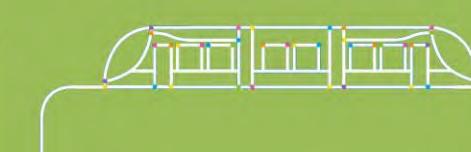
Sens le + défavorable

Martignas-sur-Jalle vers Bdx :

- Temps de parcours moyen en heures creuses : 3min 11s
- Temps de parcours moyen en période de pointe du matin (8h30-9h) : 18min 55s pouvant aller jusqu'à 34min 10s dans les situations les plus difficiles



Situation journées les + difficiles



Circulation dense

L'avenue Marcel Dassault à Mérignac supporte une circulation très dense de plus de 20 000 véhicules/jour (données 2019).



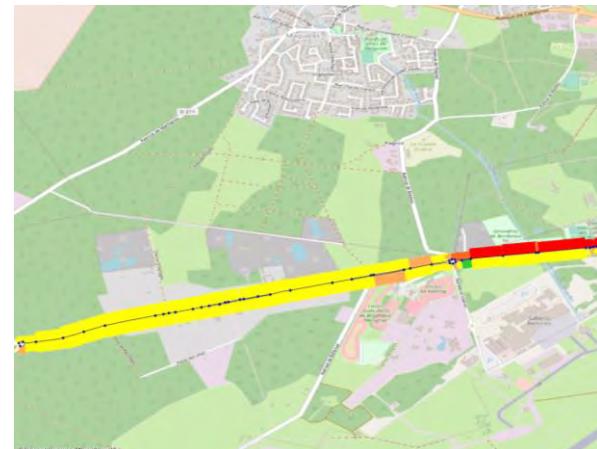
Situation moyenne

Pointe du soir :

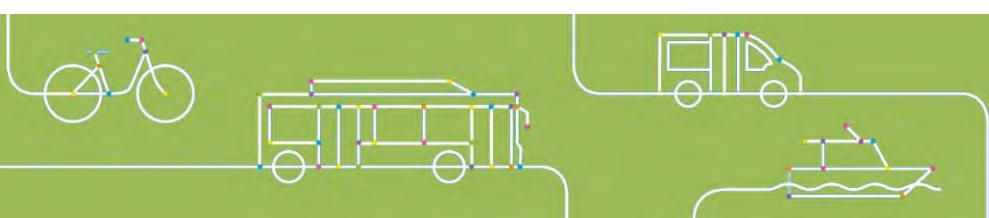
Sens le + défavorable

Bdx vers Martignas-sur-Jalle :

- Temps de parcours moyen en heures creuses : 3min 15s
- Temps de parcours moyen en période de pointe du soir (17h30-18h) : 4min 51s pouvant aller jusqu'à 6min 48s dans les situations les plus difficiles



Situation journées les + difficiles



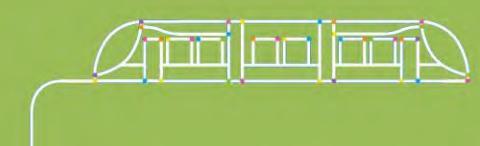
2. Les enjeux du projet

Le réseau cyclable

Les aménagements cyclables sur le tronçon ne sont pas confortables et adaptés aux vitesses pratiquées.



Les aménagements cyclables ne sont donc pas attractifs alors qu'un grand nombre d'habitants de Martignas-sur-Jalle travaillent à moins de 5 km de leur domicile.

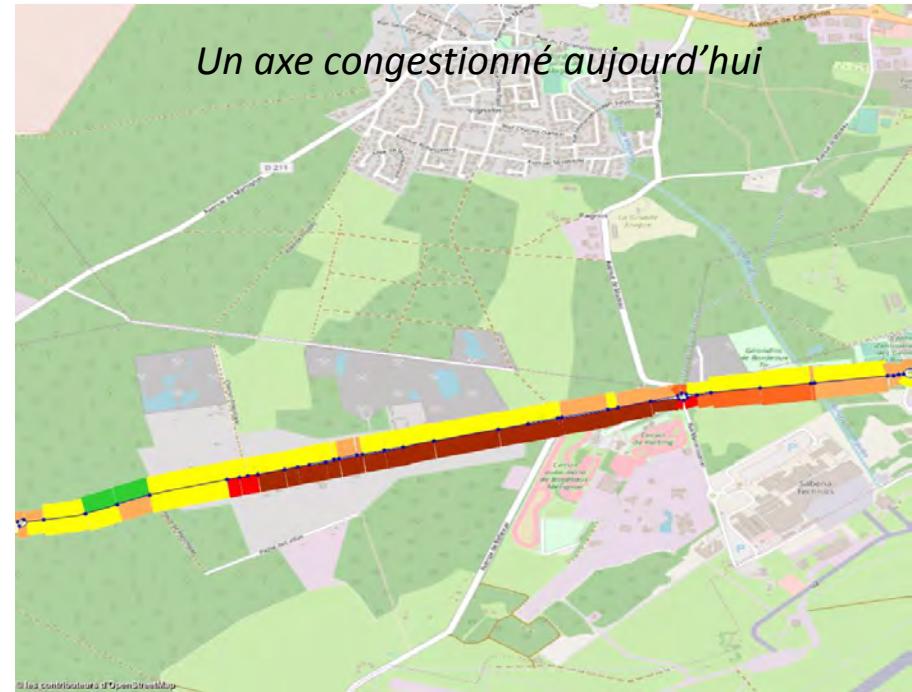


3. Les objectifs du projet

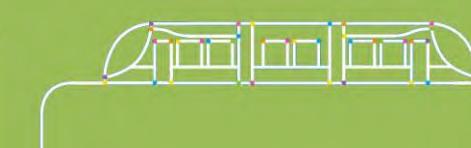


3. Les objectifs du projet

Optimiser et fluidifier la vitesse commerciale de la LIANES 11 sur l'avenue Marcel Dassault à Mérignac entre le giratoire des Girondins et le giratoire de Marchegay à l'entrée de Martignas-sur-Jalle, en créant un couloir de bus

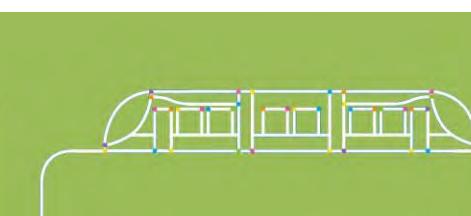


Site banalisé : il y a partage de l'espace de circulation entre le transport en commun et les autres modes de transport.



3. Les objectifs du projet

Favoriser le co-voiturage en **rendant accessible**
les couloirs bus au co-voiturage

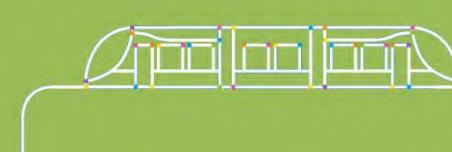


3. Les objectifs du projet

***Garantir l'accessibilité aux cycles et aux piétons
en toute sécurité***



Etat actuel :
Bandes cyclables protégées
ou non.
Absence de cheminement
piéton.



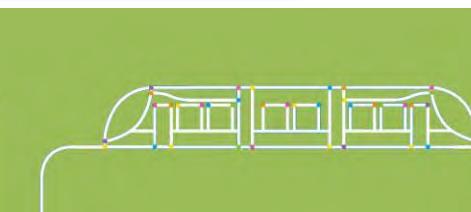
3. Les objectifs du projet

Maintenir un aménagement homogène avec la voie déjà aménagée plus à l'est dans le périmètre de l'OIM de Bordeaux Aéroparc



Profil en travers identique :

- voies VL
- Couloir(s) bus
- voie verte (piétons/cycles)



3. Les objectifs du projet

Présenter une efficacité économique et des coûts compatibles avec les capacités financières de Bordeaux Métropole tant en investissement qu'en exploitation

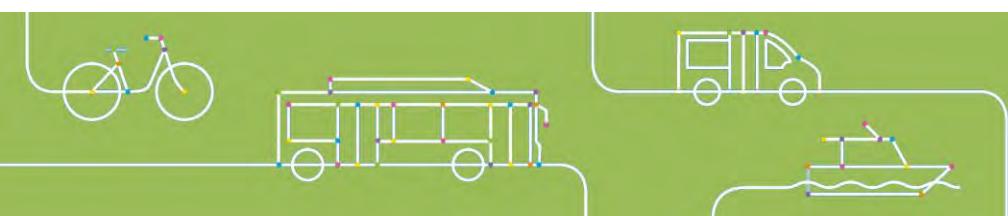


4. Les partis d'aménagement



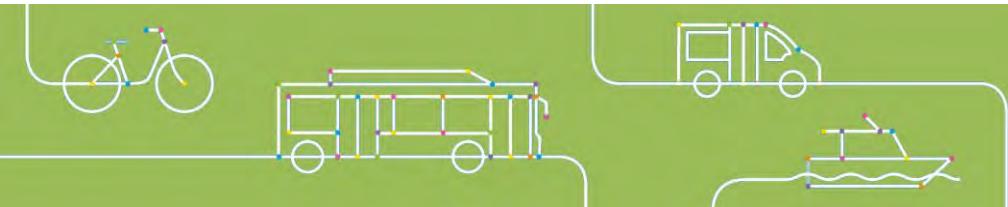
4. Les partis d'aménagement

Périmètre d'étude



VARIANTE 1 : 1 COULOIR BUS

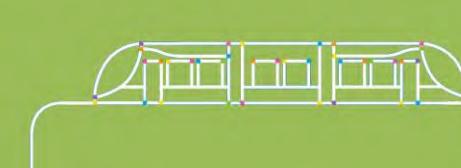
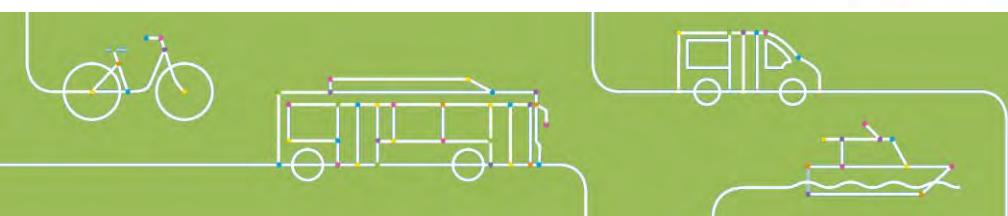
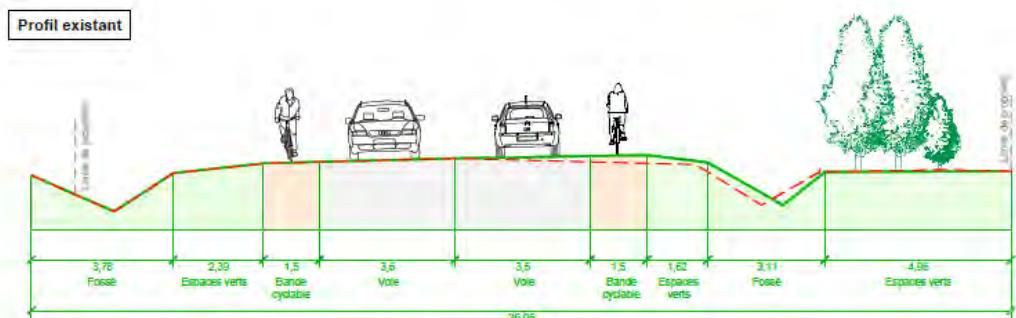
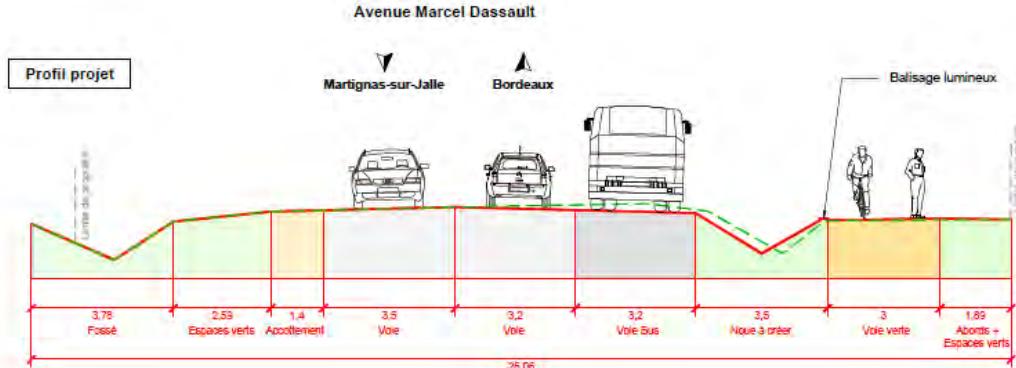
(dans le sens Martignas-sur-Jalle vers Bordeaux)



4. Les partis d'aménagement

Variante 1 : 1 couloir bus

- **Une voie verte** (piétons/cycles) de 3,00m
- **Une noue** à créer d'environ 3,50m
- **Une voie bus** dans le sens Martignas-sur-Jalle de 3,20m
- **Deux voies de circulation** bidirectionnelles de 3,20m et 3,50m
- **Un accotement** de 1,40m
- **Une noue** de largeur variable



SECTION MARCHEGAY / ISSARTIER



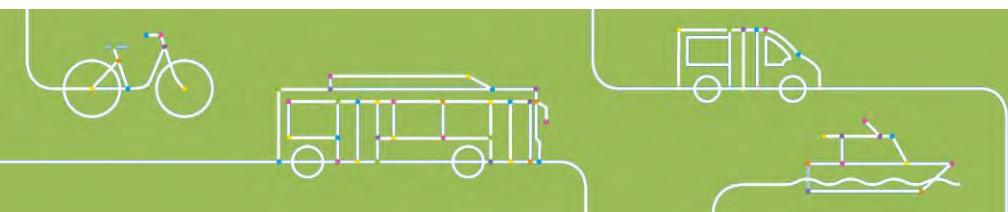
SECTION MARCHEGAY / ISSARTIER



SECTION ISSARTIER / DASSAULT



VARIANTE 2 : 2 COULOIRS BUS

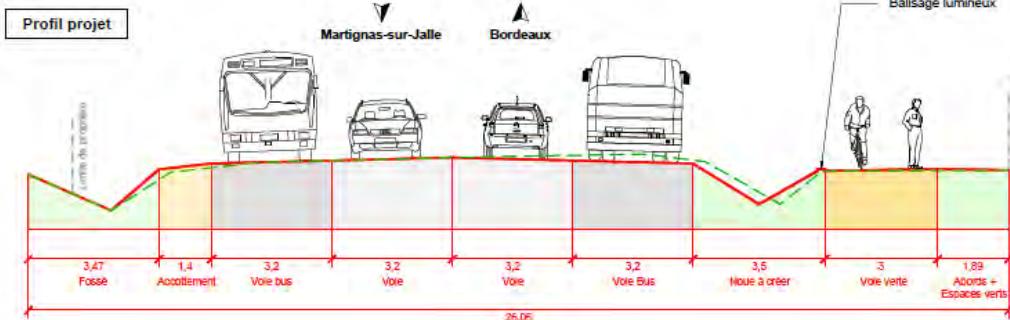


4. Les partis d'aménagement

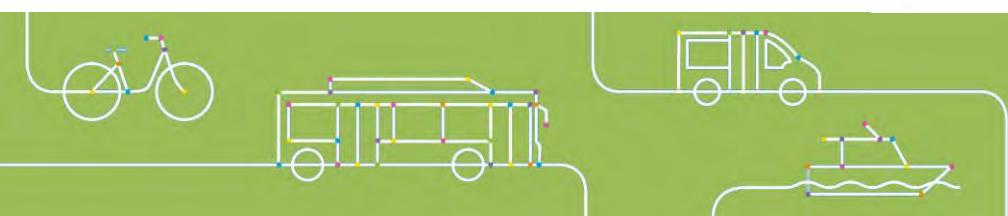
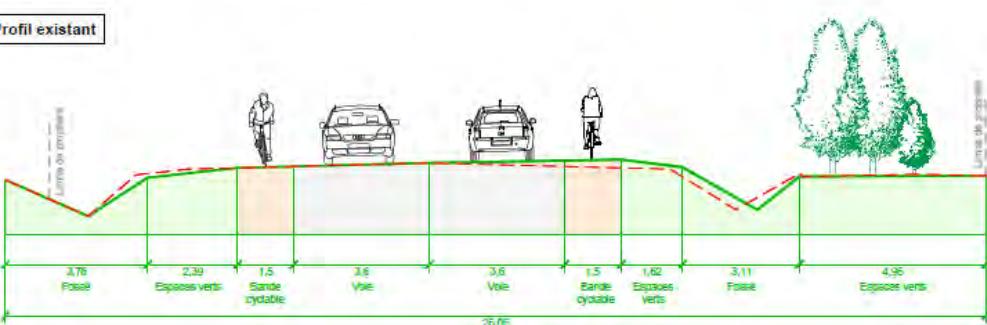
Variante 2 : 2 couloirs bus

- **Une voie verte** (piétons/cycles) de 3,00m
- **Une noue** à créer d'environ 3,50m
- **Une voie bus** de 3,20m
- **Deux voies de circulation** bidirectionnelles de 3,20m
- **Une voie bus** de 3,20m
- **Un accotement** de 1,40m
- **Une noue** de largeur variable

Avenue Marcel Dassault



Profil existant



SECTION MARCHEGAY / ISSARTIER



SECTION MARCHEGAY / ISSARTIER



SECTION ISSARTIER / DASSAULT



5. Comparaison des partis

Principaux critères



5. Comparaison des partis

Gain de temps

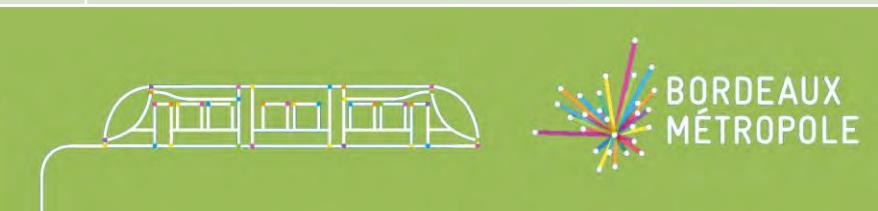
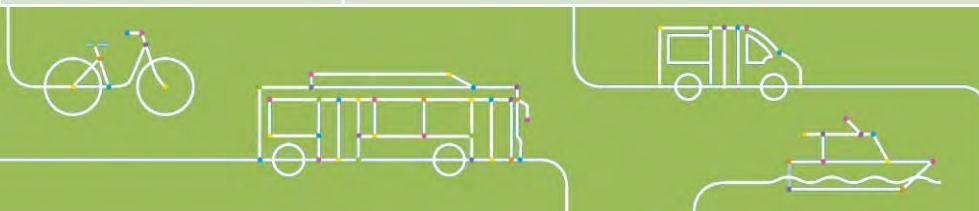
Sens Martignas-sur-Jalle vers Bordeaux :

- Temps de parcours moyen (8h30-9h) : 18min 55s et jusqu'à 34min 10s dans les situations les plus difficiles
- Temps de parcours moyen (17h30-18h) : 3min 38s

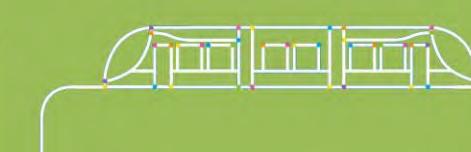
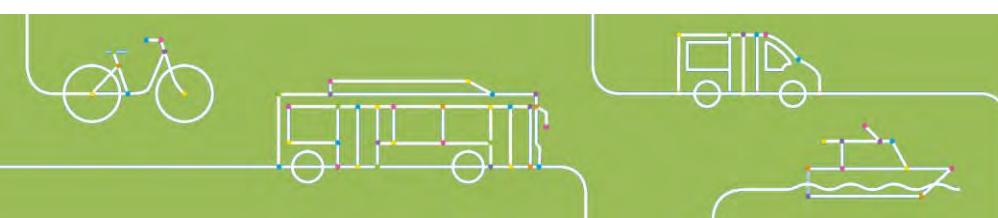
Sens Bordeaux vers Martignas-sur-Jalle :

- Temps de parcours moyen (8h30-9h) : 3min 43s
- Temps de parcours moyen (17h30-18h) : 4min 51s et jusqu'à 6min 48s dans les situations les plus difficiles

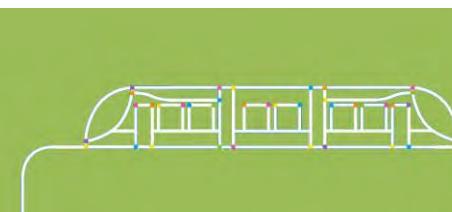
	AMENAGEMENT D'UN COULOIR BUS dans le sens Martignas-sur-Jalle vers Bordeaux	AMENAGEMENT DE DEUX COULOIRS BUS dans les deux sens
Gain de temps estimé de trajet moyen	Sens Martignas-sur-Jalle vers Bordeaux gain moyen de plus d'un quart d'heure pour chaque bus le matin. Sens Bordeaux vers Martignas-sur-Jalle temps de trajet futur inchangé	Sens Martignas-sur-Jalle vers Bordeaux gain moyen de plus d'un quart d'heure pour chaque bus le matin. Sens Bordeaux vers Martignas-sur-Jalle gain supérieur à 1 min 30s le soir.



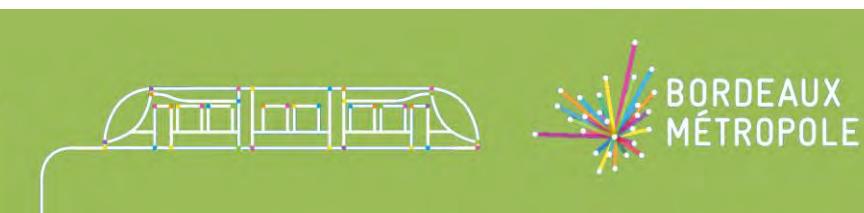
	AMENAGEMENT D'UN COULOIR BUS dans le sens Martignas-sur-Jalle vers Bordeaux	AMENAGEMENT DE DEUX COULOIRS BUS dans les deux sens
Accessibilité aux PMR	Mise au norme des arrêts bus dans le sens Martignas-sur-Jalle vers Bordeaux uniquement.	Mise au norme des arrêts bus dans les deux sens. Création d'un nouvel arrêt desservant le futur centre Aliénor (formation des chiens guides d'aveugle) et localisé au droit du giratoire de Marcheguay dans le sens Bordeaux vers Martignas-sur-Jalle.



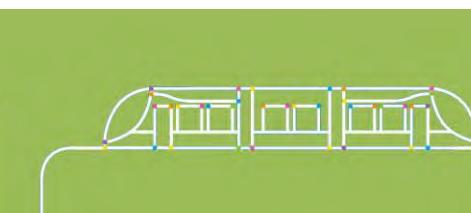
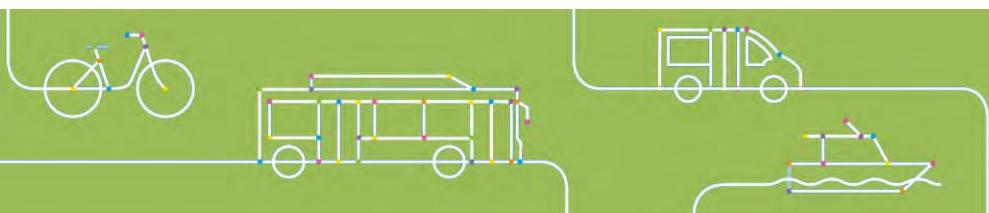
	AMENAGEMENT D'UN COULOIR BUS dans le sens Martignas-sur-Jalle vers Bordeaux	AMENAGEMENT DE DEUX COULOIRS BUS dans les deux sens
Amélioration de l'offre en faveur des modes doux	Création d'une voie verte qui garantira l'accessibilité aux cycles et aux piétons en toute sécurité.	



	AMENAGEMENT D'UN COULOIR BUS dans le sens Martignas-sur-Jalle vers Bordeaux	AMENAGEMENT DE DEUX COULOIRS BUS dans les deux sens
Amélioration de la sécurité routière	Création de passages piétons en deux temps en baïonnette sur terre plein central. Réduction de la vitesse envisagée à 70 km/h et 50 km/h au droit de points sensibles (passages piétons/arrêts bus,...). Modes de déplacement doux protégés grâce à la création d'une voie verte.	



	AMENAGEMENT D'UN COULOIR BUS dans le sens Martignas-sur-Jalle vers Bordeaux	AMENAGEMENT DE DEUX COULOIRS BUS dans les deux sens
Gain sur la circulation routière	<p>Création d'une voie bus ouverte au co-voiturage dans le sens Martignas-sur-Jalle vers Bordeaux uniquement.</p> <p>Amélioration sensible de la circulation attendue. Le report modal (TC, co-voiturage, vélo) bénéficiera à la circulation générale.</p> <p>L'approche à 2 files VL à l'amont immédiat des giratoires est favorable à la fluidité de ce mode.</p>	<p>Création d'une voie bus ouverte au co-voiturage dans les deux sens.</p> <p>Amélioration sensible de la circulation attendue. Le report modal (TC, co-voiturage, vélo) bénéficiera à la circulation générale.</p> <p>L'approche à 2 files VL à l'amont immédiat des giratoires est favorable à la fluidité de ce mode.</p>



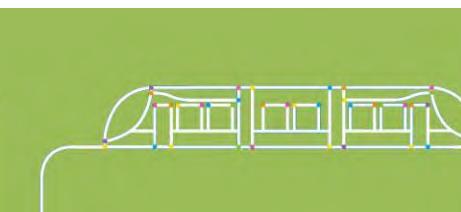
5. Comparaison des partis

Milieu naturel

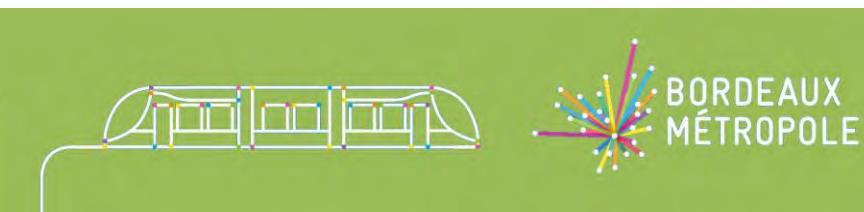
	AMENAGEMENT D'UN COULOIR BUS dans le sens Martignas-sur-Jalle vers Bordeaux	AMENAGEMENT DE DEUX COULOIRS BUS dans les deux sens
Sensibilité des milieux et importance des procédures à conduire (faune et flore...) et incidences potentielles	<p>L'aire d'étude immédiate du projet est située en dehors de tout zonage naturel réglementaire (Natura 2000, ZNIEFF,...).</p> <p>Certaines incidences sur le milieu sont d'ores et déjà existantes mais compte tenu de l'élargissement projeté, des autorisations préalables sont néanmoins à obtenir dans le cadre d'instructions environnementales réglementaires (loi sur l'eau, espace boisé classé, zones humides, espèces protégées, défrichement).</p>	<p>La surface à prendre en compte pour l'aménagement du 2ème couloir bus est supérieure. Cependant, il n'y a pas de procédure réglementaire supplémentaire identifiée à ce jour.</p>



	AMENAGEMENT D'UN COULOIR BUS dans le sens Martignas-sur-Jalle vers Bordeaux	AMENAGEMENT DE DEUX COULOIRS BUS dans les deux sens
Acquisitions foncières	$\sim 6\,900 \text{ m}^2$	$\sim 7\,300 \text{ m}^2$



	AMENAGEMENT D'UN COULOIR BUS dans le sens Martignas-sur-Jalle vers Bordeaux	AMENAGEMENT DE DEUX COULIORS BUS dans les deux sens
Coût d'investissement (hors acquisitions foncières)	5,9 M € TTC	7,5 M € TTC





Merci de votre attention

Séance de Questions / Réponses

